



Conformité porte entrée appartement

Par **chris80200**, le 23/11/2016 à 00:32

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Je loue un appartement dont la porte d'entrée ne me paraît pas conforme. C'est une porte simple (identique aux portes intérieures des chambres, salle de bain et WC): isoplane, âme alvéolaire, épaisseur vantail 40mm, largeur 73 cm, avec une serrure clé simple, laissant passer l'air par le bas (l'odeur de tabac du locataire d'en dessous pénètre dans mon appartement) ... De plus, elle n'est ni coupe-feu, ni isophonique, et surtout pas sécurisante : un coup d'épaule suffirait à l'ouvrir. Je m'absente régulièrement et je ne suis pas rassurée de laisser mon appartement avec cette porte. Après plusieurs demandes, mon bailleur ne veut pas la changer. Quel recours ai-je ? merci de votre éclairage.

Par **Visiteur**, le 23/11/2016 à 09:17

Bjr,

Attention aussi vis à vis de votre assurance MRH.

"Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments de confort le rendant conforme à l'usage d'habitation. Si le logement ne satisfait pas aux conditions de décence, le locataire peut demander au propriétaire sa mise en conformité, sans qu'il soit porté atteinte à la validité du contrat en cours. A défaut d'accord entre les parties, le juge détermine la nature des travaux à réaliser et le délai de leur exécution. A défaut de mise en conformité, le juge peut réduire le montant du loyer."

Par **Lag0**, le **23/11/2016** à **10:46**

Bonjour,

[citation]Attention aussi vis à vis de votre assurance MRH. [/citation]

Le bailleur n'a pas à se plier aux desiderata de l'assureur du locataire...

Le bailleur doit à son locataire le clos et le couvert. Donc une porte qui ferme et qui protège le logement du vent et de la pluie (s'agissant d'un appartement, cela doit être le cas).

L'assureur peut exiger tout ce qu'il veut, porte blindée, alarme, volets, ce n'est en aucun cas le problème du bailleur...